qui travaillent, il n'est pas douteux que les enfants l'imitent et mettent eux aussi toute leur attention à éviter de faire naître le moindre désordre.

3o *Tenir les élèves constamment occupés.*

En général, un enfant inoccupé est un enfant distrait. Rien plus que le désœuvrement ne pousse l'élève au mouvement et au bavardage. A peine a-t-il terminé son devoir qu'on le voit déposer sa touche, rengaîner son ardoise et se mettre à causer et à gesticuler comme si cela ne devait jamais finir. C'est ici l'endroit de parler des devoirs d'application à donner en classe.

Au point de vue de l'ordre, ces devoirs doivent être envisagés sous le double rapport de leur degré de difficulté et de leur durée d'exécution.

Si un exercice d'application est trop difficile, les élèves faibles et les paresseux l'abandonnent bientôt et s'occupent d'autre chose, d'où le désordre ; seuls, les élèves plus forts et plus zélés y travaillent, mais en s'informant tout autour d'eux des moyens de l'exécuter, d'où désordre également. S'il est trop facile, il disposera encore au désordre en ne fixant pas assez l'attention et en permettant à celle-ci de se partager entre le travail imposé et ce qui y est étranger. On voit donc quelle est, au point de vue de la discipline, l'importance d'un bon choix d'exercices d'application.

Quant à la durée d'exécution des devoirs, il y a lieu de tenir compte de la force intellectuelle des enfants auxquels on s'adresse. Si, aux élèves des cours supérieurs, il est possible et permis de donner des exercices d'une certaine étendue, dont l'exécution nécessitera même vingt à trente minutes d'un travail continu et attentif, on ne peut guère en faire autant dans les classes inférieures, car ce serait aller à l'encontre d'un principe élémentaire d'éducation basé sur l'amour de la variété, naturel à l'enfant.

Comment donc faire travailler les élèves des divisions inférieures pendant tout le temps que le maître ne peut leur consacrer particulièrement ? Nous préconisons pour cela l'usage des *devoirs permanents.* Nous appelons *devoirs permanents,* ceux dont l'indication reste en permanence à la planche noire pendant quinze jours, trois semaines ou plus, si le maître le juge bon.

Ces devoirs, au nombre de deux ou trois seulement, ont principalement pour objet les notions que les enfants doivent connaître de mémoire ; ils seront donc de préférence des exercices de calcul et de grammaire.

S'aperçoit-on que les élèves ont achevé leur besogne, on les charge d'exécuter l'un des devoirs permanents qu'on désigne. On objectera peut-être que c'est d'une façon toute routinière que les exercices permanents seront effectués ! Tant mieux ! C'est ce à quoi l'on vise ; et le jour où ils seront executés correctement d'une façon mécanique, on pourra les effacer, il ne sera plus nécessaire d'insister sur les notions qu'ils avaient en vue d'enseigner.

4o *Ne jamais parler dans le bruit.*

S'agit-il d'un ordre à donner, d'une reprimande à adresser, d'une observation à faire, comme d'une connaissance à enseigner, qu'on évite d'élever la voix tant que le silence ne règne pas.

L'espèce de rumeur qui suit infailliblement l'entrée des éléves en classe doit être absolument éteinte avant de faire réciter la prière. Pour commencer une leçon, qu'on attende que tous les élèves aient sur leurs sièges, un maintien définitif et convenable ; qu'ils soient silencieux et attentifs.

Quitter une division avant qu'elle ne soit parfaitement en train au devoir d'application, c'est s'exposer, les trois quarts du temps, à devoir y revenir, soit pour répéter des indications incomprises, soit pour stimuler des zèles fatigués ou gourmander des lenteurs énervantes.

5o *Etre vigilant.*

Afin de "deviner les intentions" et "de prévenir les fautes" l'instituteur aura soin de dominer sa classe du regard ; en conséquence, pendant les heures de cours, il évitera de s'occuper de choses qui ne se rapportent pas directement à son enseignement journalier : les écrits, brochu-